

CONSEIL MUNICIPAL COMPTE-RENDU DE SEANCE

Séance du 08 Juillet 2021 à 20 heures 30 minutes
à la salle des fêtes

Présents : M. ADHUMEAU Alain, M. BARON Grégory, M. COLAS Daniel, M. HOREL Ludovic, M. GRATTEAU Benoit M. LECHEVALIER Patrick, Mme PETIT Stéphanie, M. RETAILLEAU Laurent, M. TASCHEM Frédéric, M. TASCHEM Joël, Mme SAMSON Frédérique, Mme VERSARI Evelyne, Mme YVON Delphine

Absent : Mme BROTTIER Catherine, Mme PREUD'HOMME Marine.

Secrétaire de séance : M. TASCHEM Joël

Président de séance : M. ADHUMEAU Alain

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Belin.

Intervention de Monsieur le Sénateur Bruno Belin

Monsieur Belin précise que plusieurs amendements ont été déposés au Sénat concernant éoliens, mobilité, équilibre de la ruralité, PLUI, fermeture d'école, DETR pour les communes de moins de 2000 habitants

L'aide aux collectivités est également abordée en précisant les aides dont la collectivité peut bénéficier (Subventions du département et de l'Etat).

Concernant le déploiement de la fibre M. Belin précise que l'intégralité de la commune devrait être couverte fin 2022

M. Belin précise également le calendrier prévu pour les travaux de la RD 347.

Monsieur Belin souligne être disponible pour les communes en cas de besoins et de questions.

1 - Approbation du compte rendu du 10 Juin 2021

Mme Stéphanie Petit demande si des précisions ont été demandées à la commune de Saint Laon sur les modalités de calcul car le compte rendu mentionne que la convention mentionne « approuvée tel que présentée »

Le Conseil Municipal à l'unanimité adopte le compte-rendu de la séance du 10 Juin 2021

2-Compte rendu des décisions du maire

Construction du garage municipal et du Club house :

Signature des avenants

- ✓ Lot 1 : Gros Œuvre avec l'entreprise RTL :

Club house : 3 612 € TTC

Garage : 6 337.44 € TTC

- ✓ Lot 6 : Menuiseries avec l'entreprise BODY Menuiserie

Club house : 486.00 € TTC

- ✓ Lot 10 Peinture Gazeau:

Garage : 1 072.70 € TTC

Signature de devis

- ✓ RTL : Devis concernant l'installation d'une nouvelle fosse septique : 9 000.00 € TTC avec l'entreprise RTL
- ✓ GAZEAU : Devis relatif au sol du logement communal : 2 520.54 € TTC avec l'entreprise GAZEAU

3 – Révision de la carte communale 2021/58

Vu la délibération 2021/32 en date du 6 mai 2021 validant la révision partielle de la carte communale,
Considérant que le code de l'urbanisme ne prévoit pas de révision partielle,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de modifier la délibération 2021/32 comme suit et en utilisant les termes appropriés :

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L160-1 et suivants ainsi que ses articles R161-1 et suivants ;
Considérant les dispositions de la carte communale approuvée le 14 Mars 2007 en vigueur sur la commune de Mouterre-Silly et la nécessité de faire évoluer ces dispositions ;
Considérant que la carte communale est révisée à l'initiative de la commune ;

Monsieur le Maire explique l'intérêt pour la commune de réviser la carte communale présentant plusieurs incohérences concernant le zonage des parcelles qui apparaissent préjudiciables à la commune en termes de constructions,

Après avoir entendu l'exposé du maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide :

- de réviser la carte communale
- de mener la procédure selon le cadre défini par les articles L163-4 à L163-8 et R163-1 à R163-9 du code de l'urbanisme
- de donner autorisation au maire pour signer tout contrat, avenant, convention de prestation ou de service concernant la révision de la carte communale.

Votes : Pour : 13 / Contre : 0 / Abstention : 0

4 –Adoption de la nomenclature M57 au 1^{er} Janvier 2022-2021/59

Vu l'avis favorable du comptable public en date du 10 juin 2021 joint en annexe,
Que cette nomenclature budgétaire et comptable M57 est l'instruction la plus récente du secteur public local,
Considérant que le référentiel M57, instauré au 1^{er} Janvier 2015 dans le cadre de la création des métropoles présente la particularité de pouvoir être appliqué par toutes les catégories territoriales (régions, département, EPCI et communes),

Que ce référentiel M57 étend à toutes les collectivités les règles budgétaires assouplies dont bénéficient déjà les régions offrant une plus grande marge de manœuvre aux gestionnaires,

Qu'ainsi :

-En matière de gestion pluriannuelle des crédits : définition des autorisations de programmes et des autorisations d'engagements, adoption d'un règlement budgétaire et financier pour la durée du mandat, vote d'autorisations de programmes et d'autorisations d'engagements lors de l'adoption du budget, présentation du bilan de gestion pluriannuelle lors du vote du compte administratif ;

-En matière de fongibilité des crédits : faculté pour l'organe délibérant de déléguer à l'exécutif la possibilité de procéder à des mouvements de crédits entre chapitre (dans la limite de 7.5%) des dépenses réelles de chacune des sections, et à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel,

-En matière de gestion des crédits pour dépenses imprévues : vote par l'organe délibérant d'autorisation de programmes et d'autorisations d'engagements de dépenses imprévus dans la limite de 2% des dépenses réelles de chacune des sections,

Qu'ensuite une généralisation de la M57 à toutes les catégories de collectivités locales est envisagée au 1^{er} Janvier 2024,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Autorise la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable M57 abrégée au 1^{er} Janvier 2022 en lieu et place de la nomenclature budgétaire et comptable M14 de la commune de Mouterre-Silly,
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Votes : Pour : 13 / Contre : 0 / Abstention : 0

5 –Plan arbres : Validation du projet et plan de financement

Vu la délibération 2021/28 en date du 08 Avril 2021 sollicitant la Communauté de Communes dans le cadre de la réalisation des diagnostics préalables à la plantation d'arbres sur la commune,

Suite au diagnostic établi par Monsieur Aguilon, animateur de la Communauté de Communes, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le coût estimatif du projet est évalué à 2 984.81 euros HT pour une première tranche.

Il rappelle également que ce projet peut bénéficier d'une subvention du Département de la Vienne dans le cadre du plan arbre à hauteur de 60%

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le lancement du projet et sur le plan de financement,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Valide la première tranche du projet de plantations d'arbres sur la commune
- Décide de solliciter l'aide du Département de la Vienne dans le cadre d'Activ 4 « Plan Arbres » à hauteur de 60%, soit 1 790.88 euros
- Approuve le plan de financement proposé
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif au projet.

Votes : Pour : 13 / Contre : 0 / Abstention : 0

6 – Bilan des dossiers en cours

-Garage Municipal et Club house : la réception des travaux avait lieu ce jour.
Cependant deux entreprises, Body Menuiserie et Brunet doivent terminer leurs travaux

-Logement communal : Les travaux sont terminés.

-Travaux de peinture : La société Gazeau a terminé les travaux de la maison d'accueil , du logement, du club house et local chasse

-Travaux de l'école : Débutés le 6 Juillet dès 16h.30. Ils risquent de prendre du retard suite à un problème d'approvisionnement des menuiseries.

Airvo froid va pouvoir intervenir pour installer le mobilier de la cantine.

-Eglise de Chasseignes : La commune a reçu les diagnostics concernant les mobiliers et les décors peints.

-Eglise du bourg : La commune reçoit le 9 Juillet les deux architectes qui ont déposés leur offre .A l'issue des entretiens l'architecte sera choisi

-Terrain Insay : L'acquisition du terrain Gauvineau à Insay pour implanter la citerne à Incendie est actuellement en cours.

6 – Mobilier école

Suite à la demande de Mme Jeuland de renouveler le mobilier scolaire par des tables individuelles, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune s'est inscrite sur un site de vente aux enchères pour acquérir du matériel d'occasion.

8 –Modification de la commission bulletin municipal

Suite au lancement du nouveau site internet, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de renommer cette commission en « Commission Communication »

9-Organisation du 14 Juillet 2021

Les rôles sont définis dans l'organisation de la journée du 14 Juillet 2021.

18-Questions diverses

La prochaine réunion de conseil Municipal est fixée au jeudi 9 Septembre 2021.

La séance est levée à 23h10.

Le Maire

Alain ADHUMEAU